Image not found or type unknown

Puis-je signer la cession de mon bail avant la signature du nouveau nail par les repreneurs

Par **StephQ92**, le **16/12/2019** à **11:00**

Bonjour,

Je cede mon droit aubail commercial mais j'ai des arriérés de loyers.

Le bailleur me dit que je devrais lui remettre un cheque de banque le jour de la signature de la cession. Mais je n'ai pas cet argent et je compte dir l'argent que je vais recuperer de la cession pour regulariser ma situation.

Ma banque ne pourra pas me faire un cheque de banque su je n'ai rien sur mon compte.

Le bailleur est il en droit d'exiger un cheque de banque ?

Par ailleurs, je viens d'avoir en parallele une proposition de rachat de mon fonds de commerce. Ma question, est-il possible de deposer le bilan apres la cession de son fonds de commerce ?

Merci pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés